

ESPACE MEDECINS LIBERAUX GERER LES DELEGATIONS DE DROITS

Vous pouvez permettre à un autre professionnel de vous assister dans la gestion de vos dossiers ViaTrajectoire.

Depuis la page « **Mes délégations** » vous pouvez habilitier :

- 1 un professionnel (secrétaire, assistant médical, infirmier(e)...) qui vous accompagne au quotidien
- 2 un confrère médecin qui peut vous remplacer dans la gestion de vos dossiers

1 Ajouter une délégation à un personnel de cabinet

Le professionnel à qui vous souhaitez confier la gestion de vos dossiers ViaTrajectoire doit obligatoirement être muni d'une carte CPx (CPS/CPE/CPA) pour utiliser le logiciel. Pour commander une carte CPx, utilisez le service [TOPS](#) proposé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

1. Depuis « **Assistant(s) habilité(s) à gérer mes dossiers** », cliquez sur « **Ajouter une délégation de droits** » :

2. Paramétrer la délégation de droits :

- 1 **Identifiez** le professionnel concerné
- 2 Choisissez **les droits d'accès** que vous souhaitez lui accorder sur les dossiers ViaTrajectoire de vos patients
- 3 Définissez **la période** durant laquelle il pourra accéder à vos dossiers
- 4 Cliquez sur « **Ajouter** »

3. Le professionnel concerné recevra ensuite **un mail pour finaliser la création de la délégation** : il sera invité à se **connecter à ViaTrajectoire avec sa carte CPx**
Nota : à la première connexion, le professionnel devra choisir un mot de passe et indiquer sa profession, puis lire et accepter la charte d'utilisation ViaTrajectoire.

2 Ajouter une délégation à un confrère

1. Depuis « **Médecin(s) habilité(s) à gérer mes dossiers** », cliquez sur « **Ajouter une délégation de droits** ».
2. Recherchez votre confrère dans **l'annuaire national** (source Agence du Numérique en santé) en renseignant son nom (et éventuellement son code postal) puis cliquez sur « **Rechercher** ».
3. Une fois le médecin repéré, cliquez sur « **Sélectionner** »

4. Paramétrez la délégation de droits en renseignant la **période de validité**, puis cliquez sur « **Ajouter** » :

Nota : la délégation de droits entre médecins donnent à votre confrère les mêmes droits que vous sur vos dossiers ViaTrajectoire, pendant la période définie.

Important : vous pouvez modifier ou supprimer à tout moment une délégation de droits depuis la page « MES DELEGATIONS ».